L'Etat EN BOURGOGNE

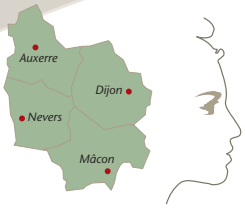

N°34 - JUIN 2014

→ s'abonner à la Lettre

Nous sommes à un moment décisif pour l'économie de notre pays : la reprise économique se dessine, le chômage en Bourgogne se stabilise (- 0,1 % sur un an pour les demandeurs d'emploi de catégorie A) mais pour autant reste encore trop élevé. Le Pacte de responsabilité et de solidarité, dont les modalités pratiques ont été présentées le 28 avril dernier par François Rebsamen, ministre du travail, de l'emploi et du dialogue social, constitue une réponse adaptée à cette situation. Il poursuit deux objectifs : accélérer les créations d'emplois et augmenter le pouvoir d'achat des foyers modestes grâce à la mesure fiscale.

« Soutenir les entreprises, c'est soutenir l'emploi » a déclaré le Premier Ministre lors de son discours de politique générale du 8 avril dernier. Le Pacte actionne donc trois leviers pour relancer l'embauche et l'investissement : baisser le coût du travail, réduire les impôts des entreprises et simplifier les procédures administratives. Bientôt il n'y aura ainsi plus besoin que d'une déclaration unique pour créer une entreprise. De même, une entreprise qui mobilise le Pacte et l'ensemble des mesures d'allègement prises depuis deux ans (CICE notamment) bénéficie d'une économie de 450 euros par mois, soit plus de 5400 euros par an, pour chaque salarié au SMIC.

Quant aux salariés et aux ménages, le Pacte est aussi un pacte de solidarité qui va améliorer le pouvoir d'achat des plus modestes, en augmentant leur salaire net et en baissant leurs impôts. Les personnes qui touchent moins de 1500 euros nets par mois, soit plus d'un salarié sur trois, verront leur salaire net augmenter grâce à la baisse des cotisations salariales.
Enfin, dès l'automne, 3,7 millions de ménages gagnant moins de 1250 euros nets par mois, verront leur impôt allégé. Parmi eux, 1,9 million seront exonérés d'impôt sur le revenu.

Pascal MAILHOS
Préfet de la région Bourgogne,
Préfet de la Côte-d'Or

Sommaire

La DGFiP présente son offre de services à l'intention des nouveaux maires et présidents d'EPCI p 2

Pauvreté en Bourgogne : des jeunes, des femmes, des familles monoparentales p 2

La démocratie sanitaire au service de la Stratégie Nationale de Santé p 3

Des services de l'État toujours plus exemplaires sur la mobilité électrique p 3

Un accès direct et facilité à l'aide contrat de génération pour les entreprises de 50 et à 299 salariés p 4

Deux rendez-vous culturels en perspective p 4

Modernisation : les collectivités locales se préparent à la dématérialisation p 5

Bourgogne : 20M€ d'aides en 2013 pour les investissements des entreprises dans le cadre de l'Organisation Commune de Marché (OCM) vitivinicole p 5

Prévenir les chutes de hauteur dans le secteur du BTP p 6

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA RÉGION BOURGOGNE

LETTRE D'INFORMATION DE LA PRÉFECTURE DE LA RÉGION BOURGOGNE ET DES SERVICES DE L'ETAT

ZOOM SUR…
TROIS RÉUNIONS EN CÔTE-D'OR, À L'ATTENTION DES NOUVEAUX MAIRES

ACCOMPAGNER

Les 5,6 et 7 mai derniers, Pascal Mailhos, Préfet de la région Bourgogne, Préfet de la Côte-d'Or, a convié les 253 nouveaux maires de la Côte-d'Or (sur 706) a assister à une séance d'information à Beaune, Dijon et Montbard.

Le Préfet, les sous-préfets d'arrondissement, les directeurs départementaux interministériels et les chefs de service de l'Etat se sont succédés pour intervenir sur quatre thématiques : collectivités locales, sécurité publique routière et civile, fiscalité et finances locales et enfin urbanisme, logement et politique de l'eau. Ce fut l'occasion également pour eux de répondre à de nombreuses questions. Les maires se sont vus remettre un « Vademecum du maire en Côte-d'Or » et une clé USB comprenant 74 fiches pratiques.

LE « GUIDE DU MAIRE » EST PARU

Créé par la direction générale des collectivités locales du Ministère de l'Intérieur, le « Guide du maire » est accessible sur le portail de l'Etat au service des collectivités.

Rendez-vous sur
www.collectivites-locales.gouv.fr/sommaire

Vous y retrouverez les grandes thématiques suivantes : votre rôle, votre équipe, la place de votre commune dans le paysage institutionnel, vos partenaires, gérer votre budget, respecter les règles juridiques en vigueur, administrer votre commune et la fin de votre mandat.

LA DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES (DGFIP) PRÉSENTE SON OFFRE DE SERVICES À L'INTENTION DES NOUVEAUX MAIRES ET PRÉSIDENTS D'EPCI ISSUS DU SCRUTIN DE MARS 2014

Présent au quotidien dans la vie financière des collectivités locales, le réseau de la Direction générale des Finances publiques mène une action continue pour mieux informer et conseiller les élus locaux.

Un « guide du nouveau maire » (voir ci-dessus) est ainsi mis à la disposition des nouveaux élus dans chacune des 2500 trésoreries intervenant dans le secteur public local.

S'ils le souhaitent, les nouveaux maires et présidents d'EPCI peuvent se voir remettre un document de valorisation financière et fiscale ou une analyse financière simplifiée de leur collectivité.
Une présentation du « tableau de bord de l'élu » peut également leur être proposée lors de rendez-vous individuels avec leur comptable public.

A cette offre de services s'ajoute un partenariat étroit sur la qualité des comptes ou encore un accompagnement dans la mise en place de moyens modernes de paiement, tel le paiement par internet.
Avec le service France Domaine, la DGFiP est l'expert immobilier des collectivités locales et produit notamment des évaluations domaniales à leur profit.

Enfin, la DGFiP, en qualité d'interlocuteur fiscal de proximité, apporte des réponses rapides et complètes sur toutes les questions de fiscalité directe locale, comme la notification anticipée des bases un mois avant la date limite de vote des budgets ou encore une information personnalisée sur les délibérations fiscales complétée si nécessaire par des simulations.

PAUVRETÉ EN BOURGOGNE : DES JEUNES, DES FEMMES, DES FAMILLES MONOPARENTALES

ANALYSER

*Le 16 avril dernier, l'INSEE Bourgogne a publié un nouveau numéro de **Bourgogne Dimensions (n°198)** sur la pauvreté en Bourgogne.*

En Bourgogne, 212 000 personnes vivaient sous le seuil de pauvreté en 2011. Comparée aux autres régions, la Bourgogne apparaît relativement préservée. Cependant ses départements se trouvent dans des situations très disparates : la Côte-d'Or se situe parmi les dix départements français les moins touchés par la pauvreté, la Nièvre fait partie des vingt cinq départements les plus affectés. Tous les territoires ne se trouvent pas dans la même situation : la population pauvre se concentre davantage en milieu urbain.

Sous l'effet de la crise, la précarité augmente et les inégalités se creusent. C'est dans l'Yonne que la situation se détériore le plus ; mais la Côte-d'Or, encore épargnée, est rattrapée par cette dégradation.

À travers les caractéristiques de la population pauvre, se dessine le portrait des plus démunis, plutôt des jeunes, plutôt des femmes, souvent des familles monoparentales.

LA DÉMOCRATIE SANITAIRE AU SERVICE DE LA STRATÉGIE NATIONALE DE SANTÉ

MOBILISER

Au fil de cinq débats qui ont rassemblé plus de 535 participants, du 15 janvier au 10 février, la Bourgogne a prouvé qu'elle pouvait se mobiliser sur des sujets de santé qui sont aussi des enjeux de société.

Jeunes, personnes âgées, cancer, santé mentale : sur chacune de ces thématiques de la Stratégie Nationale de Santé, la richesse et la pertinence des échanges ne se sont jamais démenties.

Les forums organisés par l'Agence Régionale de Santé et la Conférence régionale de la Santé et de l'Autonomie (CRSA) se sont déclinés dans chacun des territoires de la région : Côte-d'Or (Dijon), Yonne (Auxerre), Saône-et-Loire (Mâcon) et Nièvre (Nevers). Au cours des séances, le choix d'un travail par petits groupes, autour de questions précises, a encouragé des discussions très constructives, comme par exemple, sur les évolutions à favoriser pour lutter contre la stigmatisation des personnes concernées par les problèmes de santé mentale.
Ces travaux ont permis de transmettre au ministère des affaires sociales et de la santé une contribution en dix-points clés sélectionnés à l'issue d'un véritable scrutin, au cours de la synthèse de clôture.

(© Pictures news - Fotolia.com)

DES SERVICES DE L'ÉTAT TOUJOURS PLUS EXEMPLAIRES SUR LA MOBILITÉ ÉLECTRIQUE

PRÉSERVER

De nouvelles bornes de recharge pour véhicules électriques ont été récemment installées sur le site dijonnais « Voltaire », partagé par la DREAL (Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement), la DIRECCTE (Direction régionale des entreprises, de la consommation, de la concurrence, du travail et de l'emploi) et l'ASN (Autorité de sûreté nucléaire). Il est à noter que le fabricant de ces bornes est la société SOBEM-SCAME implantée à Sainte-Marie-sur-Ouche (25 km de Dijon).

Pour accueillir les visiteurs, une borne de recharge a été installée sur le parking extérieur, avec une capacité de recharge de 2 véhicules en simultané. Quant au parking du sous-sol, ce sont deux bornes qui sont en partage avec la DIRECCTE. Elles viennent compléter les deux premières bornes installées, il y a quelques mois déjà. De quoi recharger en toute sérénité le parc actuel (et futur) de VL 100% électriques des deux directions. La DREAL met également à disposition de ses agents une flotte de vélos électriques.

Le saviez-vous ?

LE « PLAN AUTOMOBILE » DU 12 JUILLET 2012 ENCOURAGE LA MOBILITÉ ÉLECTRIQUE AU SEIN DES SERVICES DE L'ÉTAT

Le « Plan Automobile » du ministère du Redressement Productif de juillet 2012 encourage la mobilité électrique, notamment au sein des services de l'État par :

- **La commande publique : au moins 25 % des véhicules de l'État devront être électriques ou hybrides.** Les véhicules à usage urbain devront être électriques (hors véhicules d'intervention). La DREAL possède notamment 1 Renault Zoé et 3 VL hybrides (Toyota Auris et Yaris).
- **L'UGAP** a renforcé son offre de véhicules électriques et hybrides : en plus de la Kangoo ZE et de la Peugeot Ion, ont été référencées la Renault Zoé, la Mia et la Toyota Yaris hybride.
- **Le déploiement** de 400 bornes de recharges par les administrations d'État.

Plus d'infos sur le bilan d'étape du Plan Automobile présenté par le ministère du Redressement Productif dans le dossier de presse :

http://www.redressement-productif.gouv.fr/plan-automobile-bilan-d-etape-mars2013

Ségolène ROYAL, ministre de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Energie, a notamment rappelé le 9 avril dernier que la mobilité électrique faisait partie des 4 priorités de son ministère (avec la rénovation énergétique de l'habitat, le développement des énergies renouvelables et l'économie circulaire).

UN ACCÈS DIRECT ET FACILITÉ À L'AIDE CONTRAT DE GÉNÉRATION POUR LES ENTREPRISES ENTRE 50 ET MOINS DE 300 SALARIÉS

TRANSMETTRE

La loi du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale prévoit, désormais, un accès direct et facilité à l'aide contrat de génération pour les entreprises entre 50 et moins de 300 salariés.

(© endostock - Fotolia.com)

Pour les entreprises de 50 à 299 salariés, ou appartenant à un groupe de 50 à 299 salariés, les conditions d'accès direct à l'aide sont désormais identiques à celles des moins de 50 salariés : une aide individuelle de 4 000€ versée pour l'embauche d'un jeune en CDI et le maintien en emploi d'un senior (pendant une durée minimale de 6 mois). Les nouvelles modalités de l'aide contrat de génération dans les entreprises de 50 à 299 salariés sont applicables pour toute embauche d'un jeune en CDI réalisée à compter du 10 février 2014, date de la première lecture à l'Assemblée nationale de loi relative à la formation professionnelle.

En parallèle, ces entreprises - si la branche à laquelle elles appartiennent n'a pas conclu d'accord contrat de génération – sont invitées à négocier elles-mêmes un accord d'entreprise contrat de génération sous peine de pénalité. Un décret d'application viendra préciser les modalités de mise en œuvre de cette pénalité ainsi que sa date d'entrée en vigueur, au plus tard au 31 mars 2015.

S'agissant de l'aide contrat de génération, dans le cadre de la transmission d'entreprises de moins de 50 salariés, la limite d'âge maximale pour le jeune, fixée jusqu'alors à 26 ans, est relevée à 30 ans. Un séminaire d'information a eu lieu à la DIRECCTE Bourgogne, le 11 avril dernier, pour informer les têtes de réseau (OPCA, chambres consulaires, clubs d'entreprises…) des changements et qu'elles puissent ensuite relayer les informations aux entreprises concernées.

LA FÊTE DE LA MUSIQUE

PARTAGER

Comme chaque année, l'été commencera en musique avec cette 33ème édition, dédiée à «la musique urbaine».

Celle-ci est indéniablement un phénomène culturel et artistique majeur, de plus accessible à chacun… Elle permet une interaction entre des publics différents, entre les styles musicaux et les autres pratiques artistiques – que sont le théâtre de rue, le street art, les danses urbaines – qui font partie de la modernité et des cultures populaires d'aujourd'hui.
Amateurs ou professionnels, dans les villes, les villages et les campagnes, de nombreux concerts se dérouleront ainsi partout en Bourgogne le 21 juin. Le programme sera disponible sur le site officiel **www.fetedelamusique.culture.fr.**

JOURNÉES EUROPÉENNES DU PATRIMOINE

Les 31èmes Journées Européennes du Patrimoine se dérouleront le week-end du 20 et 21 septembre 2014, sur le thème « Patrimoine culturel, Patrimoine naturel », en allant du monument historique aux espaces protégés ou non dans leur ensemble, et en prenant en compte les vastes domaines naturels abritant du patrimoine.

Mettant en lumière toute la diversité du patrimoine, « Patrimoine culturel, Patrimoine naturel » entre par ailleurs en résonance avec les enjeux de la qualité de l'architecture et du cadre de vie, qui fait du patrimoine un élément essentiel de la qualité et de l'attractivité des territoires.
Le thème traverse ainsi des domaines plus largement interministériels, notamment en direction de l'écologie et de la loi biodiversité, actuellement en préparation, qui comprend un volet « paysage » et constitue l'occasion pour les services des deux ministères d'accentuer leur collaboration et l'efficacité de démarches déjà communes (PNR, sites naturels, conservatoire du littoral, etc.).
Le programme sera disponible sur le site de la DRAC **http://www.culturecommunication.gouv.fr/Regions/DRAC-de-Bourgogne** et sur le site officiel **www.journeesdupatrimoine.culture.fr.**

MODERNISATION : LES COLLECTIVITÉS LOCALES SE PRÉPARENT À LA DÉMATÉRIALISATION

MODERNISER

Dans le cadre de l'exécution des budgets locaux, les collectivités locales et leurs établissements publics, les comptables publics et les chambres régionales des comptes échangent, chaque année, plus d'un milliard de feuilles de papier A4.

Depuis 2005, à l'initiative de la direction générale des Finances publiques (DGFiP), l'Etat, les associations nationales d'élus locaux et le juge des comptes travaillent ensemble à limiter ces transmissions de papier.
A titre d'exemple, la Chambre régionale des comptes reçoit chaque année pour la Côte-d'Or, près de 9000 liasses de trois kilogrammes, soit près de 27 tonnes de papier !

Le protocole d'échange standard d'Hélios version 2 (PES V2) est la solution de dématérialisation des titres de recette, des mandats de dépense et des bordereaux récapitulatifs, ainsi que des pièces justificatives. Le PES V2 remplacera obligatoirement à compter du 1er janvier 2015 les divers protocoles de transmission «à plat» des titres et des mandats, nécessairement doublés d'une transmission papier lors de l'envoi à la trésorerie.

Toutes les collectivités sont concernées par le PESV2, qui va aussi apporter un plus en termes de qualité comptable : les données seront enrichies par rapport aux anciens protocoles, et les échanges bénéficieront d'une sécurisation accrue. La réussite de cette évolution passe par un accompagnement des collectivités par les services de la DGFIP. Chaque direction départementale des finances publiques dispose de correspondants en charge de cette dématérialisation.

(© Fiedels - Fotolia.com)

http://www.collectivites-locales.gouv.fr/dematerialisation-chaine-comptable-et-financiere-0

BOURGOGNE : 20M€ D'AIDES EN 2013 POUR LE PROGRAMME D'AIDE AUX INVESTISSEMENTS DES ENTREPRISES DANS LE CADRE DE L'ORGANISATION COMMUNE DE MARCHÉ (OCM) VITIVINICOLE

INVESTIR

Ce programme, qui s'inscrit dans un contexte d'évolution des marchés et de la concurrence au niveau international, est financé par le fonds européen agricole de garantie (FEAGA).

Atelier de gyropalettes pour l'élaboration de crémant de Bourgogne

Il vise trois objectifs majeurs :

- **Renforcer** les entreprises du secteur vitivinicole européen ;
- **Moderniser** les installations, développement de nouveaux produits ou process ;
- **Améliorer** la performance globale des entreprises.

En 2013, la Bourgogne a enregistré 373 dossiers et engagé 20M€ d'aides pour un investissement de 56M€. Ce programme a principalement permis l'investissement de nouveaux matériels (50% des aides), améliorant ainsi la qualité et la compétitivité des entreprises. Les caves particulières représentent 81% des dossiers bourguignons.

Pour 2014, 297 dossiers ont déjà été enregistrés à mi-mai représentant 62 M€ d'investissement, pour un montant de 18 M€ d'aides engagés. Plus de la moitié des dossiers porte sur des investissements de moins de 70 K€.

Ce dispositif est mis en œuvre par le service FranceAgriMer de la DRAAF Bourgogne, qui contrôle notamment la réalité des investissements soumis à financement.

PRÉVENIR LES CHUTES DE HAUTEUR DANS LE SECTEUR DU BÂTIMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS

Les chutes de hauteur constituent la deuxième cause d'accidents mortels après ceux de la circulation. Ces chutes représentent un tiers des décès et 52 % des jours d'arrêts de travail constatés dans le secteur de la charpente/couverture. Pour une entreprise, ces accidents entraînent des conséquences importantes sur le plan humain, organisationnel et financier.

Face à ces constats, et dans le cadre d'une action nationale, la DIRECCTE de Bourgogne, la CARSAT Bourgogne Franche-Comté et l'OPPBTP (organisme professionnel de prévention du bâtiment et des travaux publics) ont décidé de faire de la prévention des chutes de hauteur une priorité.

Une matinée d'information a eu lieu en avril 2014 dans les locaux de la DIRECCTE et a rassemblé environ 50 participants dont 30 entreprises du secteur couverture-charpente.

Après un rappel des éléments fondamentaux de la réglementation par les services de l'inspection du travail, la CARSAT Bourgogne–Franche Comté a exposé les différentes solutions de prévention pour travailler en sécurité. Ensuite, l'OPPBTP, a exposé une approche économique de la prévention.

En quoi la performance économique peut-elle devenir un argument pour la prévention ? La plupart des dirigeants d'entreprise considèrent que la prévention représente un coût net pour l'entreprise. Au travers de cette étude, l'OPPBTP montre que les actions menées en entreprise en faveur de la prévention et de l'amélioration des conditions de travail sont en réalité des facteurs économiques positifs pour l'entreprise et transposables facilement dans de nombreux secteurs d'activité du BTP.

Enfin, l'entreprise ROUGELIN, installée à Nuits Saint Georges a présenté des exemples concrets d'investissements qui ont permis d'améliorer sensiblement la sécurité des salariés et de prévenir les risques de chute de hauteur.

Le rassemblement des spécialistes de la prévention, des entreprises, des branches professionnelles, des services de santé au travail a permis de rappeler que la prévention des risques chutes de hauteur passe nécessairement par des actions complémentaires d'information, de formation, de communication et de contrôle.

chanelle - Fotolia.com

L'Etat en Bourgogne - N°34 - Juin 2014
Numéro ISSN : 1772-7626
Consultable sur **www.bourgogne.gouv.fr**
et **www.cote-dor.gouv.fr**

Directeur de la publication : Pascal Mailhos
Directeur de la rédaction : Sébastien Humbert
Coordination : Cécile Hermier

Comité de rédaction : Marianne Bernard (DIRECCTE), Isabelle Boucher-Doigneau (DRAC), Stéphanie Royer (Rectorat), Jean-François Cortot (Région de gendarmerie), Lauranne Cournault (ARS), Philippe Goutorbe (SGAR), Fabien Grange (DREAL), Ariane Lhuissier (DRJSCS), Mathias Meslier (SGAR – Fonds européens), Chantal Thomas et Gaelle Ferron (DRFIP), Brigitte Vernier (INSEE), Maclou Viot et Blandine Bonnet (DRAAF).

Contribution à la rédaction des articles :

Rubrique « Arrivées, départs » : Céline Benoist (Préfecture de l'Yonne), Sophie Elouifaqi (Préfecture de Saône-et-Loire), Catherine Pichon (Préfecture de la Nièvre).

Composition : Digital Concept

ARRIVÉES, DÉPARTS...

EN BOURGOGNE

> **Pascal Mailhos a été nommé le 11 juin 2014 préfet de la région Midi-Pyrénées, préfet de la Haute-Garonne. Eric Delzant a été nommé le même jour préfet de la région Bourgogne, préfet de la Côte-d'Or. Il prendra officiellement ses fonctions le 30 juin 2014.**

> **Sébastien Humbert a été nommé le 2 juin 2014 sous-préfet, chargé de mission auprès du préfet des Alpes-Maritimes. Tiphaine Pinault a été nommée le même jour sous-préfète, directrice de cabinet du préfet de la région Bourgogne, préfet de la Côte-d'Or. Elle prendra officiellement ses fonctions le 30 juin 2014.**

> **Christelle Creff, Direcrice régionale des affaires culturelles, a succédé le 19 mai 2014 à Michel Roussel qui assurait l'intérim depuis le départ de Bruno Chauffert-Yvart.**

EN SAÔNE ET LOIRE

> **Philippe Saffrey, sous-préfet de Charolles, a succédé le 19 mai 2014 à Jean-Philippe Trioulaire.**